

Les NAO la fin

Après 3 réunions d'échanges avec les organisations syndicales et la direction, nous venons de signer le 01/02/2018 un accord .

Cette année les négociations annuelles obligatoires signées par toutes les organisations syndicales vous donneront :

- Un pouvoir d'achat de 470€ par le biais des chèques vacances et de ticket cadhoc à Noël.
- Un Cp supplémentaire à 10 ans d'ancienneté (au 1 er avril).
- Une alternance des jours de carence enfants malades (un payé un pas payé et un payé).
- Un congé supplémentaire exceptionnel déménagement tous les 3 ans (soit 2 tous les 3 ans au lieu de 1).
- Dissociation des compteurs jours hospitalisation et jours enfants malades.
- Renouvellement du don de jours enfant malade étendu aux maladies chroniques.
- Maintien de la possibilité de cumuler 7h de récupération et de poser par la suite une journée.

On vous explique plus en détails :

Cette année les salarié-es donneront 30€ pour obtenir 350€ de chèques vacances, bien sûr nous sommes en dessous des revendications portées par les organisations qui étaient de 400€ Le CE donnera 80€ et l'entreprise le reste en abondant sur le budget du CE Les chèques cadeaux de Noël de 150€ pour toutes et tous remplacent les 35€ et 25€ (pour les enfants)



C'est un bilan plutôt positif à l'avantage des salarié-es, qui a été le fruit d'une réflexion collégiale entre les différentes organisations syndicales.

Malgré cela nous déplorons un manque de loyauté vis à vis des engagements des uns et des autres. SUD a toujours été transparent lors de ces différents échanges et n'a pas manqué d'être constructif. Nous avons fait le choix de fonctionner en inter syndicale dès la 2 ème réunion, et aurions donc souhaité diffuser un tract commun, mais peut on lutter contre ...

